



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
12 juillet 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Guatemala

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Guatemala est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 632 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 51 410 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2025.

---

\* E/ICEF/2021/23.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. L'analyse commune du Guatemala de 2019 définit les difficultés sociales et économiques majeures auxquelles le pays est confronté et l'analyse de la situation de l'UNICEF (à paraître en 2021) détaille l'évolution des progrès en matière de réalisation des droits des enfants. Outre ces documents, les observations finales du Comité des droits de l'enfant de 2018 ainsi que des études et des ensembles de données plus récents ont servi de base au présent descriptif de programme de pays.

2. Le Guatemala est actuellement en cours de transition démographique et comprend la génération d'enfants et d'adolescents la plus importante de son histoire. Cette situation démographique fournit une occasion unique et inédite de favoriser une croissance économique équitable.

3. Bien que le Guatemala soit considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les enfants guatémaltèques sont confrontés à des indicateurs sociaux désastreux et à des inégalités criantes qui ne se sont que légèrement améliorées au cours des deux dernières décennies. La lenteur des progrès accomplis peut être attribuée aux lacunes en matière de quantité, de qualité et d'équité des investissements publics, à des difficultés de gouvernance persistantes et à l'exposition continue du pays aux catastrophes d'origine naturelle et humaine. Chacun de ces facteurs rend le Guatemala prisonnier d'un cercle vicieux au sein duquel le développement individuel des enfants est freiné par des politiques et des investissements inadéquats, ce qui empêche l'émergence d'une société prospère et inclusive en plus de gâcher l'occasion offerte par le dividende démographique actuel.

4. Les inégalités de genre demeurent un problème fondamental au Guatemala, la plupart des indicateurs sociaux et économiques traduisant une situation largement plus déplorable pour les filles et les femmes que pour les garçons et les hommes.

5. Selon le dernier recensement, les enfants et les adolescents représentent 38 % des 17,1 millions d'habitants du pays en 2021, 1,9 million d'enfants étant âgés de moins de cinq ans. Environ 46 % des Guatémaltèques vivent dans des régions rurales et 44 % proviennent de peuples autochtones ou sont d'origine africaine (42 % étant mayas, 1,8 % xincas et 0,2 % d'origine africaine, dont 0,1 % de Garifunas). D'après les indicateurs, les enfants autochtones sont en bien pire position que leurs pairs.

6. Le Guatemala est considéré comme le pays d'Amérique latine le plus exposé aux risques climatiques et comme l'un des dix pays les plus vulnérables du monde dans ce domaine. Près de 40 % de la population est exposée à trois types de catastrophes naturelles ou plus. En 2020, les tempêtes tropicales Eta et Iota ont causé des dégâts considérables qui ont aggravé l'impact de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), en particulier sur la santé, les revenus, la sécurité alimentaire des familles ainsi que l'accès à l'éducation et à des services sanitaires.

7. En 2019, le Guatemala affichait un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 4 620 dollars des États-Unis. L'enquête nationale sur les conditions de vie de 2014 indique que 68 % des enfants vivaient dans la pauvreté cette année-là, ce qui représente une hausse substantielle par rapport au taux enregistré en 2006. La richesse est fortement concentrée dans les mains d'une partie des habitants, les 60 % les plus pauvres de la population cumulant seulement 26 % des revenus. La pauvreté et les inégalités sont exacerbées par un accès limité et inéquitable aux services de base, qui est dû à la faiblesse des recettes fiscales ainsi qu'à une mauvaise hiérarchisation des priorités dans le budget national.

8. Le Fonds monétaire international établit que le Guatemala engrange les recettes fiscales les moins élevées d'Amérique latine, celles-ci ayant constitué 10,4 % du PIB entre 2009 et 2019 (contre 24 % à l'échelle du continent entier). La mise en œuvre de réformes fiscales est toutefois un sujet sensible dans le pays. La Banque mondiale indique que les dépenses publiques ont tendance à diminuer et que celles réalisées dans le secteur de l'éducation, par exemple, profitent davantage au quintile le plus riche qu'au plus pauvre.

9. En 2018, le Guatemala n'a consacré que 1,3 % de son PIB à des programmes de protection sociale. Bien que l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale (tels que le programme de transferts en espèces Bono Familia, qui est lié à la COVID-19 et soutenu par l'UNICEF) aient récemment enregistré d'importants progrès, le pays manque encore de capacités de conception, d'enregistrement, de gestion et de suivi de programmes de protection sociale. Les autorités municipales jouent un rôle important dans les activités de financement public ayant une incidence sur les enfants, mais leurs capacités sont limitées.

10. En 2019, 40 679 crimes commis contre des enfants ainsi que 1 909 décès d'enfants ont été signalés. Le Secrétariat à l'action sociale de la présidence de la République ne dispose d'aucune branche municipale et les enfants victimes de violence ne sont que 30 % à bénéficier d'un soutien psychosocial. Une étude menée par l'UNICEF en 2019 démontre que 56 % des adultes pensent que les filles provoquent les violences sexuelles dont elles sont victimes.

11. En raison du manque de capacités d'enquête, de nombreux crimes perpétrés contre des enfants restent impunis. En outre, 96 % des adultes ne savent pas comment procéder ni à quels services s'adresser pour signaler les cas de violence envers des enfants. En dépit d'améliorations récentes, le Guatemala continue de s'appuyer sur le placement en institution des enfants victimes de mauvais traitements.

12. D'après la police nationale, 2 175 adolescents âgés de 13 à 17 ans (dont 85 % de garçons) ont été détenus pour cause d'infraction durant l'année 2019, 4 % d'entre eux seulement ayant finalement été acquittés.

13. Les données des recensements traduisent une multiplication par cinq des jeunes migrants entre 2002 et 2018. De plus, 185 233 enfants accompagnés et 30 329 enfants non accompagnés ont été placés en détention à la frontière sud des États-Unis en 2019. Au cours des années 2019 et 2020, 8 000 enfants provenant d'autres pays d'Amérique centrale ont transité par le Guatemala au sein de ce que l'on appelle des « caravanes de migrants ». L'Institut guatémaltèque des migrations, créé en mai 2017, n'en est encore qu'à ses débuts.

14. Selon l'enquête nationale sur la santé maternelle et infantile de 2015, 47 % des enfants de moins de cinq ans et 61 % des enfants autochtones souffrent d'un retard de croissance. Cette prévalence extrêmement élevée est due aux facteurs suivants :

a) Les zones rurales disposent d'un accès limité aux services de santé (60 % des femmes du quintile le plus pauvre considèrent l'éloignement physique comme l'un des principaux obstacles à l'accès aux centres de santé) ;

b) Peu d'enfants (53 %) sont nourris exclusivement au sein et la distribution de suppléments en vitamine A ne couvre qu'une faible partie de la population (50 % des enfants âgés de 6 à 59 mois) ;

c) Parmi les enfants âgés de 6 à 23 mois, 43 % seulement reçoivent l'apport alimentaire minimum acceptable et la proportion de mères possédant des connaissances adéquates en matière d'alimentation complémentaire n'atteint que 26 % ;

d) Les mères sont atteintes de malnutrition chronique (25 % des femmes sont d'une taille inférieure à 145 cm) ;

e) L'impact des crises successivement vécues par la population en matière de sécurité alimentaire, associé à la récurrence des catastrophes naturelles et à de hauts niveaux de vulnérabilité. Dans ce contexte, en 2019, un total de 15 395 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë a été recensé, un chiffre qui est passé à 27 913 en 2020.

15. Outre la dénutrition, les enfants guatémaltèques souffrent également de surcharge pondérale (49 %) et de carences en micronutriments (p. ex., 32 % des enfants âgés de 6 à 59 mois sont anémiques).

16. La part de ménages du pays raccordés aux réseaux d'eau courante n'atteint que 59 %, et seuls 15 % des ressources en eau de consommation sont traitées. Dans les régions rurales, 51 % des ménages seulement ont accès à des services élémentaires d'assainissement et 8 % pratiquent encore la défécation à l'air libre. Ces piètres résultats sont dus à la pauvreté, aux croyances et aux pratiques traditionnelles ainsi qu'à la faiblesse des investissements municipaux en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

17. Bien que la mortalité des moins de cinq ans ait largement diminué entre 1987 et 2015 (le nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes étant passé de 109 à 35), le taux de mortalité néonatale a stagné à 18 %. La moitié des femmes autochtones accouchent sans assistance professionnelle.

18. En dépit du fait que la petite enfance et l'adolescence sont reconnues comme les deux périodes les plus propices au développement du cerveau, 12,6 % seulement des enfants âgés de 36 à 59 mois participent à un programme officiel d'éducation de la petite enfance et 40 % ne sont scolarisés dans aucun établissement préscolaire. Parmi les adolescents, le taux net de scolarisation atteint 49 % dans l'enseignement secondaire de premier cycle et 26 % seulement dans l'enseignement supérieur. La plupart des établissements secondaires sont privés (dont 81 % dans l'enseignement de deuxième cycle), ce qui entraîne l'exclusion des élèves et des communautés pauvres.

19. Dans l'ensemble des établissements primaires en 2014, 40 % du total des enfants et seulement 23 % des enfants mayas possédaient les acquis scolaires en matière de lecture. Ces résultats sont dus au manque de formation des enseignants, à des programmes désuets et aux capacités de soutien limitées des parents pauvres. La disponibilité réduite de méthodes d'enseignement adaptées aux différences culturelles a également joué un rôle, 34 % seulement des enfants autochtones ayant reçu un enseignement dans leur langue maternelle en 2019.

20. Les enseignements tirés du cycle de programme 2015-2021 soulignent la nécessité de renforcer : i) les capacités du bureau de pays en matière de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation des effets du changement climatique ; ii) le recours à des approches systémiques visant la coordination multisectorielle ; iii) la présence sur le terrain afin de garantir la coordination des efforts de production d'effets durables dans les municipalités et les communautés ; et iv) les modèles de collaboration tirant parti des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies présents dans le pays.

21. D'après ces enseignements et une analyse des avantages comparatifs de l'UNICEF au sein du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2025, le programme de pays sera élaboré conformément aux cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF.

## Priorités du programme et partenariats

22. Le programme de pays créera les conditions nécessaires pour que le Guatemala tire profit du dividende démographique au cours de la génération à venir. Les stratégies employées consisteront notamment à : promouvoir la réalisation d'investissements publics plus nombreux et de meilleure qualité en faveur des enfants ; transformer les normes de genre et d'autres normes sociales ; améliorer les politiques et la gouvernance à l'échelle nationale et locale ; et renforcer des systèmes réactifs aux chocs. En se basant sur le recensement officiel, les enquêtes et les registres administratifs, l'UNICEF ciblera en priorité les huit provinces<sup>1</sup> confrontées au chevauchement et à la concentration des principales sources de difficultés suivantes : un nombre élevé d'enfants privés de leurs droits ; une large proportion d'habitants autochtones ; un accès limité aux services de base ; une forte exposition aux catastrophes naturelles ; et d'importants taux de migration.

23. Le programme de pays est aligné sur la politique générale du Gouvernement pour la période 2020-2024, le plan de développement national K'atun « Notre Guatemala 2032 » et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2025. L'UNICEF contribue aux cinq piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sont le développement économique ; le développement social ; la paix, la sécurité et la justice ; la solidarité des institutions ; et l'environnement. L'organisation est en outre chargée de diriger le groupe de résultats en matière de développement social.

24. Les stratégies sectorielles globales de l'UNICEF ont orienté l'ensemble des composantes du programme, qui établit des priorités transversales en généralisant certaines activités à plusieurs composantes.

25. Concernant le développement de la petite enfance, les interventions viseront notamment la prévention de la malnutrition, les compétences parentales, l'amélioration du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), l'éducation du premier âge et l'enseignement préscolaire, la santé des mères et des enfants, la prévention de la violence envers les jeunes enfants ainsi que la protection sociale. L'UNICEF soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de développement de la petite enfance.

26. Les interventions consacrées aux adolescents concerneront notamment les possibilités d'éducation formelle et professionnelle, la nutrition et la santé des adolescents, la prévention et la prise en charge des cas de violence envers des adolescents (en particulier des filles) ainsi que les mécanismes de participation liés à l'éducation, à l'environnement et à d'autres domaines.

27. L'UNICEF cherchera à prévenir la violence au moyen d'interventions de prévention et de prise en charge menées au sein des systèmes de protection de l'enfance, de justice, d'éducation et de santé. Si chaque composante traitera des causes premières de la migration, la protection et la satisfaction des besoins humanitaires des enfants migrants fera l'objet d'interventions ciblées mises en œuvre dans le cadre des composantes relatives à la protection de l'enfance, à l'éducation, à la nutrition et au secteur WASH.

28. L'organisation appliquera les trois principes transversaux suivants afin de corriger les inégalités profondément ancrées qui nuisent aux enfants autochtones : cibler en priorité les régions et les communautés comptant de nombreux habitants autochtones ; intégrer des approches culturellement pertinentes ; et garantir une

---

<sup>1</sup> Alta Verapaz, Chiquimula, Huehuetenango, Quetzaltenango, Quiché, San Marcos, Sololá et Totonicapán.

participation appropriée des enfants et des communautés autochtones à l'élaboration des interventions.

29. En vue de favoriser l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des filles et des femmes, l'UNICEF poursuivra l'intégration d'approches transformatrices et tenant compte des questions de genre tout au long du programme. Il s'appuiera pour ce faire sur les plans d'action pour l'égalité des sexes, la feuille de résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes ainsi que des politiques progressives en matière de donation.

30. L'inclusion des enfants handicapés sera promue en menant sous l'angle de l'inclusivité toutes les interventions et activités spécifiques prévues dans le cadre des composantes relatives à la protection de l'enfance, à l'éducation, au secteur WASH, à la santé et à la nutrition.

31. Afin de gérer la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles, l'UNICEF établira une composante de programme dédiée au secteur WASH et à la résilience au changement climatique. Du personnel et des ressources seront ainsi consacrés au renforcement des institutions nationales et locales chargées de la préparation et des mesures d'intervention. Les activités de renforcement des systèmes propres à chaque composante seront menées dans l'optique de la réactivité aux chocs.

32. Transformer les normes sociales qui empêchent la pleine réalisation des droits de l'enfant constituera une stratégie transversale qui soutiendra la réalisation des résultats du programme. L'objectif sera notamment de remédier à la normalisation de la violence envers les enfants, de modifier les croyances traditionnelles qui ont un impact sur l'hygiène, la nutrition et la santé des enfants et des femmes ainsi que de convaincre les parents de scolariser leurs enfants dans des établissements préprimaires dès leur plus jeune âge.

33. L'ensemble des composantes du programme aideront le pays à se relever de la pandémie de COVID-19 en préservant les services de santé et de nutrition essentiels, en promouvant un retour sûr à l'école en plus de proposer des dispositifs numériques d'apprentissage accéléré, en améliorant les services WASH dans les écoles, les établissements de santé et les habitations, en soutenant les enfants touchés au moyen de conseils sur le terrain ou à distance, ainsi que d'un soutien et d'une protection psychosociaux, le cas échéant ; et en menant un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement concernant les stratégies de relèvement.

34. Le renforcement de la gouvernance municipale constituera un objectif transversal reposant sur l'apport d'un soutien coordonné aux organes chargés de la protection de l'enfance, des services WASH, de la planification et de la budgétisation ainsi qu'aux commissions relatives à l'alimentation et à la nutrition.

35. L'UNICEF collaborera notamment avec les partenaires suivants : le système des Nations Unies ; le Secrétariat national de planification ainsi que les ministères des affaires étrangères et des finances en tant qu'entités de haut niveau pour le dialogue et la coordination politique ; les ministères de tutelle (agriculture, éducation, environnement et ressources naturelles, justice et développement social) ; des collectivités locales et des organismes de coordination multisectorielle. Le secteur privé, des organisations confessionnelles et le secteur académique seront également mis à contribution en vue d'accélérer l'obtention de résultats dans le cadre des cinq composantes du programme.

### **Santé et nutrition**

36. Cette composante visera à réduire la prévalence de toutes les formes de malnutrition, y compris du retard de croissance, de l'émaciation, du surpoids, de l'obésité et des carences en micronutriments chez les enfants, les adolescents et les

femmes en âge de procréer. Elle est liée au pilier « développement social » de la politique générale du Gouvernement du Guatemala et comprend deux branches qui serviront à soutenir la structure nationale et les cadres de planification :

a) La branche relative à la santé sera centrée sur le renforcement des capacités du secteur à fournir un ensemble de services sanitaires préventifs et curatifs de base aux enfants, aux adolescents, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Les interventions consisteront notamment à : i) appuyer les soins prénatals et postnatals, y compris l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les services obstétricaux ; ii) renforcer les services de santé fournis aux enfants et aux adolescents (y compris en matière de vaccination) ; iii) promouvoir l'adoption de pratiques de santé adéquates ; iv) favoriser la participation des adolescents à la santé communautaire ; v) soutenir les actions de prévention des grossesses chez les adolescentes ; et vi) consolider le cadre réglementaire, la gouvernance, les mécanismes de coordination interinstitutionnelle, les systèmes d'information ainsi que la planification et le financement de la santé.

b) La branche consacrée à la nutrition visera principalement à : i) renforcer la qualité et la couverture de services spécifiques et sensibles aux questions de nutrition qui tiennent compte des différences culturelles ; ii) améliorer l'environnement afin de prévenir les maladies ainsi que de promouvoir une alimentation saine, la stimulation de l'enfant et l'activité physique ; et iii) développer les connaissances et les compétences des personnes s'occupant d'enfants et des communautés en matière de pratiques de soin et de nutrition. Ces objectifs seront poursuivis au moyen des outils suivants : des programmes de prévention de la malnutrition particulièrement axés sur la petite enfance et l'adolescence ; une gestion intégrée des programmes de lutte contre la malnutrition aiguë qui mette l'accent sur la prise en charge des situations d'urgence humanitaire, y compris celles liées aux migrations ; des programmes visant à promouvoir, à maintenir et à soutenir les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (dont l'initiative « Hôpitaux amis des bébés ») ; un soutien à la prévention du surpoids et de l'obésité chez les adolescents ; une stratégie de communication nationale ; et l'amélioration des systèmes d'information, des financements publics, de la coordination interinstitutionnelle et des cadres juridiques applicables à la nutrition (y compris à la commercialisation de substituts du lait maternel).

## **Éducation**

37. Cette composante aura pour objectif de garantir qu'un nombre plus important d'enfants et d'adolescents aillent au bout des cycles d'enseignement, y compris secondaires, obtiennent des acquis scolaires améliorés, participent à des plateformes communautaires sûres et prennent des décisions éclairées concernant leur vie, leur famille et leur communauté. Elle soutiendra le pilier « développement social » de la politique générale du Gouvernement du Guatemala et comprendra quatre branches :

a) Améliorer la couverture, la résilience et l'accessibilité des services de développement de la petite enfance et d'enseignement préprimaire en : i) facilitant le déploiement à plus grande échelle d'interventions de développement de la petite enfance communautaires, inclusives et tenant compte des différences culturelles ; ii) menant des programmes de participation communautaire afin d'encourager la contribution des acteurs locaux ; et iii) renforçant les capacités techniques du Ministère de l'éducation.

b) Améliorer les acquis scolaires en matière de lecture dans le cadre de l'enseignement primaire en élaborant des programmes appropriés sur le plan culturel qui favorisent la lecture et en établissant des mécanismes de collaboration entre enseignants pour l'échange de bonnes pratiques.

c) Multiplier les possibilités d'accès des adolescents à l'enseignement secondaire ainsi qu'à des programmes d'éducation à la vie courante et d'acquisition de compétences professionnelles en : i) renforçant les systèmes d'alerte précoce destinés à prévenir les abandons (p. ex. dus aux migrations), en particulier chez les filles ; ii) promouvant des moyens d'enseignement flexibles et inclusifs pour les adolescents et les jeunes, en particulier les filles ; iii) élargissant les programmes de formation professionnelle et les voies d'accès à l'emploi pour les adolescents non scolarisés ; iv) instaurant des plateformes numériques d'enseignement pour les élèves et les enseignants ; et v) soutenant des programmes de participation des parents.

d) Renforcer les mécanismes de participation des enfants et des adolescents au sein des familles, des communautés et des écoles en : i) soutenant des espaces et des activités sûrs qui offrent une protection en vue de prévenir la violence ainsi que de donner aux communautés et aux écoles les moyens de prévenir et de prendre en charge la violence envers les enfants ; ii) fournissant des services de soutien psychosocial aux élèves vivant dans des environnements violents ; et iii) concevant des programmes participation active des adolescents à la vie civique.

### **Protection de l'enfance**

38. Cette composante visera à garantir une meilleure protection des enfants et des adolescents contre la violence ainsi qu'à réduire la prévalence de la violence envers les enfants. Elle est liée au pilier « développement social » de la politique générale du Gouvernement du Guatemala, et des activités seront menées dans quatre branches complémentaires :

a) Faciliter un environnement protecteur à l'échelle familiale, communautaire, locale et nationale en améliorant les connaissances et la capacité d'action des enfants et des adolescents concernant leurs propres droits ; soutenir l'adoption de méthodes positives d'éducation des enfants ainsi que de protocoles de prévention de la violence par les parents et les organisations communautaires (en particulier dans le cadre de la petite enfance et de l'adolescence) ; favoriser la remise en cause et la transformation des normes sociales afin de prévenir la violence, le mariage d'enfants et d'autres pratiques néfastes, en particulier lorsque les enfants touchés sont des filles ; établir des systèmes municipaux de protection de l'enfance ; et promouvoir des méthodes de gestion multisectorielle de la santé publique en vue de prévenir la violence et de réduire les cas d'union précoce.

b) Renforcer la couverture et la qualité des services de protection de l'enfance en promouvant l'élaboration d'un cadre national et multisectoriel destiné à réduire la violence envers les enfants ; consolider un système de protection de l'enfance incluant tous les échelons administratifs (autorités centrales, départementales et municipales) et assurant la participation des communautés ; améliorer les connaissances du grand public concernant les causes et les conséquences de la violence envers les enfants ; soutenir les programmes et les protocoles décentralisés de prise en charge des enfants victimes de mauvais traitements (en particulier des adolescentes), conformément aux normes internationales ; et plaider en faveur de l'adoption d'un nouvel ensemble complet de lois applicables à la protection de l'enfance.

c) Améliorer le système judiciaire spécialisé pour les enfants, en mettant l'accent sur la formation du personnel du secteur judiciaire ; mener des activités de plaidoyer et d'assistance technique afin que les enfants victimes de violence ne soient placés en institution qu'en dernier recours ; mettre en place des programmes et des protocoles de protection des enfants et des adolescents qui sont en contact ou en conflit avec le système judiciaire.

d) Renforcer les capacités institutionnelles et les politiques pour subvenir aux besoins des enfants en situation de migration en soutenant les programmes et les services fondés sur le respect et la protection des droits de l'enfant.

39. Conformément aux objectifs qu'il poursuit en priorité dans la région, l'UNICEF contribuera aux recherches stratégiques et à la définition d'enseignements au sujet des approches efficaces pour réduire la violence envers les enfants.

### **Secteur WASH et résilience au changement climatique**

40. Cette composante visera à consolider les services WASH ainsi qu'à améliorer la résilience au changement climatique au bénéfice des enfants. Elle soutiendra le pilier « développement social » de la politique générale du Gouvernement du Guatemala.

41. La branche relative au secteur WASH sera axée sur le renforcement des capacités dont le Gouvernement, les communautés et d'autres parties prenantes clés (y compris des acteurs du secteur privé) disposent pour améliorer l'accessibilité et la gestion de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs ainsi que pour promouvoir l'adoption de pratiques d'hygiène et d'assainissement adéquates au sein des ménages, des communautés, des établissements de santé et des écoles.

42. Les interventions consisteront notamment à : i) favoriser la mise en œuvre de pratiques WASH résilientes au changement climatique et adaptées aux différences culturelles dans les ménages ; ii) élaborer des modèles et des moyens technologiques locaux de gestion sûre, appropriée sur le plan culturel et résiliente des ressources en eau ; iii) renforcer les capacités municipales de prestation de services d'approvisionnement en eau ainsi que la capacité du Ministère de la santé à contrôler la qualité de l'eau ; iv) assurer le déploiement à plus grande échelle de services d'assainissement résilients au changement climatique, de pratiques d'hygiène communautaire et de modèles d'assainissement fondés sur le marché ; v) mettre en œuvre une stratégie nationale de communication pour le développement concernant les pratiques d'hygiène adéquates, y compris pendant la menstruation ; vi) améliorer la qualité et la résilience des services WASH adaptés aux filles, sûrs et inclusifs dans les établissements de santé et les écoles ; vii) renforcer le cadre réglementaire du secteur WASH, la collecte de données et la coordination sectorielle ; et viii) prévenir la violence liée au genre par la mise en place de points de collecte d'eau sûrs et bien éclairés ainsi que d'installations sanitaires tenant compte des questions de genre en situation d'urgence.

43. La branche consacrée au climat ciblera le renforcement des capacités dont le Gouvernement, les communautés et d'autres parties prenantes clés (y compris des acteurs du secteur privé) disposent pour mettre en œuvre et déployer à grande échelle des politiques et des programmes qui tiennent compte des risques et des besoins des enfants afin de promouvoir le développement durable et d'améliorer la résilience des enfants, des communautés et des services. Les activités menées comprendront la consolidation des capacités de résistance et d'adaptation des systèmes sectoriels et des services essentiels, y compris dans le domaine de l'éducation, en vue de réduire l'exposition des enfants aux risques climatiques, environnementaux et de catastrophes.

44. Les interventions consisteront notamment à : i) élaborer des politiques fondées sur des données probantes et tenant compte des besoins des enfants dans le domaine du climat, en y incluant des mesures d'atténuation et d'adaptation ; ii) renforcer les capacités dont les autorités nationales et locales, le secteur privé et les communautés disposent (p. ex. en matière de résilience des entreprises et des communautés) pour mettre en œuvre et déployer à grande échelle des programmes sectoriels qui intègrent les besoins des enfants afin de renforcer la résilience, en recourant à des aménagements novateurs tels que des écoles intelligentes face au changement

climatique et des centres de développement de la petite enfance ; iii) consolider les capacités ainsi que les mécanismes et les outils de coordination (tels que l'Indice pour la gestion des risques pour l'identification et l'analyse des risques de catastrophe) ; et iv) appuyer les mécanismes de participation des enfants, des adolescents et des jeunes à la prise de décisions concernant le climat, l'environnement et les risques de catastrophe.

### **Protection sociale**

45. Cette composante visera à garantir que les enfants, les adolescents et leur famille disposent d'un accès élargi à un ensemble de services sociaux essentiels, à l'appui du pilier « développement social » de la politique générale du Gouvernement du Guatemala. Trois branches seront établies :

a) Élaborer, à l'échelle nationale, une stratégie et un système de protection sociale centrés sur les enfants et réactifs aux chocs ; renforcer les mécanismes nationaux de protection sociale qui ont un impact sur les enfants et les jeunes, en particulier au cours de leur petite enfance et de leur adolescence (p. ex., les transferts en espèces, les services sociaux de base, l'accès à des programmes de développement de la petite enfance, l'aide humanitaire), parallèlement aux systèmes d'information et de suivi relatifs à la gestion.

b) Renforcer les capacités et l'efficacité des autorités municipales en matière de production de données et d'éléments de preuve ainsi que de gestion efficace de leurs ressources budgétaires en faveur des enfants.

c) Mobiliser des alliés pour plaider en faveur de l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire et du degré de priorité accordés aux programmes bénéficiant aux enfants et aux adolescents, ainsi que du ciblage plus précis des investissements publics réalisés dans le secteur social.

46. Les stratégies adoptées dans le cadre de cette composante viseront principalement à :

a) Établir des bases de données sur les bénéficiaires et des systèmes d'information sur la gestion harmonisés qui comprennent des données ventilées par sexe, par appartenance ethnique et par situation de handicap.

b) Soutenir certaines autorités municipales dans le cadre de la planification et de la budgétisation locales de services bénéficiant aux enfants et à leur famille.

c) Coopérer avec le Ministère des finances et des ministères de tutelle clés afin que les budgets et les plans de dépenses tiennent correctement compte des services essentiels fournis aux enfants.

d) Faciliter la mise à jour et le lancement de la politique nationale en matière de développement de la petite enfance.

e) Promouvoir la capacité d'action des femmes au sein des programmes de protection sociale en utilisant des outils de communication pour le développement.

### **Efficacité du programme**

47. La composante relative à l'efficacité du programme comprendra quatre branches transversales qui serviront à améliorer l'ensemble des résultats du programme dans le pays ainsi qu'à placer les questions liées à l'enfance en tête des sujets traités à l'échelle académique, médiatique et politique.

48. L'UNICEF poursuivra les efforts de communication sociale qui se sont avérés constituer un levier stratégique de définition des priorités au cours du précédent cycle de programme et exercera une influence par le biais d'un groupe consultatif intersectoriel.

49. La coopération Sud-Sud en matière de bonnes pratiques sera recherchée lorsqu'elle sera jugée pertinente et stratégique (p. ex., coopération avec le Mexique et d'autres pays d'Amérique centrale concernant les enfants en situation de migration, et avec la Colombie concernant le développement de la petite enfance).

50. Il sera essentiel de produire et d'utiliser des données probantes pour apporter des changements, définir la trajectoire de mise en œuvre d'interventions déployables à plus grande échelle ainsi qu'orienter les activités de plaidoyer en faveur de lois, de politiques et de budgets équitables et centrés sur les enfants.

51. L'UNICEF recourra à des leviers stratégiques tels que des technologies afin de concevoir des solutions et des méthodes novatrices d'accélération de l'élargissement de la couverture des services.

52. Après le lancement de l'initiative « Les entreprises au service des résultats » et de projets d'innovation en 2019, l'UNICEF continuera de collaborer avec le secteur privé pour favoriser l'obtention rapide de certains des résultats visés par le programme (p. ex. en matière de formation professionnelle et d'entrée sur le marché du travail après les études, d'apprentissage numérique ainsi que de plaidoyer et d'assistance technique en faveur de transformations à fort impact sur les enfants).

### Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	695	10 200	10 895
Éducation	695	20 000	20 695
Protection de l'enfance	695	12 000	12 695
Secteur WASH et résilience au changement climatique	695	5 800	6 495
Politique et protection sociales	1 389	2 000	3 389
Efficacité du programme	463	1 410	1 873
<b>Total</b>	<b>4 632</b>	<b>51 410</b>	<b>56 042</b>

### Administration du programme et gestion des risques

53. Le présent document de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales et aux résultats en faveur des enfants et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

54. L'UNICEF contribuera à la réalisation des objectifs de développement nationaux dans le cadre des groupes de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et participera à toutes les plateformes politiques nationales pertinentes, y compris aux groupes de coordination des donateurs.

55. L'UNICEF se servira d'outils institutionnels pour analyser et atténuer les risques fondamentaux pesant sur le programme et la continuité des opérations. Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée et suivie. Une plus grande variété d'instruments de programmation seront utilisés en vue de gérer les risques, d'optimiser l'efficacité, de maximiser les synergies entre les composantes du programme et de prévenir les fraudes, gaspillages et abus potentiels.

56. L'UNICEF apportera son soutien à des mécanismes d'alerte précoce afin que les risques liés au changement climatique, aux tensions sociales ainsi qu'aux crises économiques soient détectés et fassent l'objet d'interventions en temps opportun. La mise en œuvre d'un suivi en temps réel facilitera la gestion des risques, en particulier dans les communautés mal desservies confrontées à des taux élevés de malnutrition aiguë et à des flambées de violence.

57. L'UNICEF utilisera efficacement les plateformes numériques (formation en ligne, réunions virtuelles et signatures électroniques) et décentralisera davantage ses opérations en vue de relever les défis spécifiques à la mise en œuvre des programmes que présente la pandémie de COVID-19.

## **Suivi et évaluation**

58. Les activités de suivi et d'évaluation s'appuieront sur le cadre de résultats et de ressources ainsi que sur le plan d'évaluation chiffré. Les cadres de suivi des performances humanitaires et du programme seront établis d'après les plans de gestion annuels et de travail, à la suite de quoi les indicateurs applicables à ces derniers seront alignés sur les indicateurs prioritaires régionaux et mondiaux. En outre, des mécanismes seront mis en place pour recueillir les suggestions afin de fournir un retour d'information et d'améliorer la programmation. Les obstacles et les goulots d'étranglement feront l'objet d'un suivi axé sur l'équité qui servira à évaluer les progrès accomplis et à apporter les ajustements nécessaires aux approches adoptées. L'état d'avancement des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera suivi dans le cadre de groupes de résultats interorganisations et inscrit dans le système UN INFO.

59. Un plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche orientera la production de données afin d'éclairer l'ensemble de la programmation. L'UNICEF suivra le franchissement des étapes clés au moyen de rapports réguliers sur l'état d'avancement. Le personnel du programme procédera à des visites de terrain afin de suivre la mise en œuvre et d'accorder de la visibilité aux programmes.

60. L'UNICEF continuera à soutenir la collecte de données à l'échelle nationale et infranationale, tout comme les activités de recherche et d'évaluation des capacités relatives aux droits de l'enfant. Aux côtés d'autres entités des Nations Unies, l'UNICEF plaidera en faveur de la conduite d'enquêtes essentielles pour les enfants concernant la santé, la nutrition, l'éducation et la violence en plus d'encourager la collecte de données sur les indicateurs liés aux objectifs de développement durable applicables aux enfants. En outre, l'UNICEF soutiendra la reddition nationale de comptes au Comité des droits de l'enfant ainsi que la réalisation volontaire d'un examen national des objectifs de développement durable qui tienne compte des besoins des enfants.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre le Guatemala et l'UNICEF, 2022–2025

##### Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 42

**Priorités nationales :** plan de développement national K'atun « Notre Guatemala 2032 »

Réduction de la pauvreté et protection sociale ; accès aux services de santé ; accès à l'eau et gestion des ressources naturelles ; éducation ; sécurité alimentaire et nutritionnelle ; renforcement des institutions ; sécurité et justice

**Piliers et réalisations énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF et indicateurs de résultats relatifs aux objectifs de développement durable permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF :**

##### Développement social

1. D'ici à 2025, les groupes de population prioritaires, en particulier les habitants d'implantations sauvages et les communautés marginalisées, disposeront d'un accès élargi à des logements décents et adéquats ainsi qu'aux services de base dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres et d'améliorations intégrées dans les zones rurales et urbaines, ce qui contribuera à la cohésion sociale.

1.4.1

2. D'ici à 2025, les institutions publiques progresseront dans la conception et dans la mise en œuvre d'un système de protection sociale contributif et non contributif à la couverture élargie, de meilleure qualité et plus équitable.

1.a.2 / 1.3.1

3. D'ici à 2025, les groupes de population prioritaires disposeront d'un accès élargi à des services d'éducation inclusifs, équitables, pertinents, durables et de qualité élevée.

4.6.1 / 4.a.1 / 4.1.1 / 3.1.1 / 4.1.1

4. D'ici à 2025, les groupes de population prioritaires, à tous les stades de leur vie, seront davantage couverts par des services de santé essentiels leur étant plus accessibles (d'après le taux de couverture moyen des services essentiels, mesuré au moyen d'interventions témoins telles que celles liées à la santé procréative, à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, aux maladies infectieuses et aux maladies non transmissibles, ainsi que d'après les capacités des services et la mesure dans laquelle l'ensemble de population et les groupes prioritaires peuvent y accéder). Les services de santé devront être intégrés, complets, pertinents et de qualité élevée.

3.1.1 / 3.1.2 / 3.2.2 / 3.7.2

5. D'ici à 2025, les groupes de population prioritaires bénéficieront d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée.

2.2.1 / 2.2.2

**Paix, sécurité et justice**

1. D'ici à 2025, des institutions publiques renforcées amélioreront la sécurité des citoyens, l'accès à la justice et la transformation des conflits en vue d'une meilleure coordination nationale et locale.

16.1.1

2. D'ici à 2025, les institutions publiques amélioreront l'accès à la justice, l'accord de compensations transformatrices et respectueuses de la dignité, la fourniture d'une protection complète ainsi que la prévention de la violence envers les femmes, les jeunes, les adolescents et les enfants.

5.2.1 / 16.2.1 / 16.2.3

**Solidité des institutions**

2. D'ici à 2025, les institutions publiques amélioreront l'assistance et la protection fournies aux personnes retournées, en transit ou déplacées de force au sein et en dehors du pays, y compris aux personnes ayant besoin d'une protection internationale.

10.7.2

**Environnement**

1. D'ici à 2025, l'État du Guatemala renforcera les politiques, les stratégies et les programmes qui favorisent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la gestion des terres, des ressources naturelles et des écosystèmes, ce qui permettra d'améliorer la gestion intégrale des risques environnementaux, climatiques, sanitaires, hydrologiques et géodynamiques, tout en accordant une attention particulière aux groupes de population et aux territoires vulnérables.

13.1.1

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF: 1 à 5**

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
<b>1. Santé et nutrition</b> D'ici à 2025, les nourrissons, les enfants et les adolescents disposeront d'un accès élargi à des services nutritionnels et sanitaires de qualité, réactifs aux chocs et	Prévalence du retard de croissance chez les moins de 5 ans (dans 22 municipalités prioritaires)  NR : à déterminer <sup>a</sup> NC : baisse de 6 points de pourcentage	Projet de stratégie intégrée de lutte contre la malnutrition chronique de l'Union européenne, enquête sur la santé maternelle et infantile Institut de	1.1 Les nourrissons, les enfants et les adolescents bénéficient d'une augmentation de la demande et d'une meilleure offre de services de nutrition, y compris dans les situations d'urgence.  1.2 Les nourrissons, les enfants et les adolescents	Ministère de la santé, Secrétariat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	695	10 200	10 895

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
préparés aux situations d'urgence.		nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP)	bénéficient d'une augmentation de la demande et d'une meilleure offre de services de soins de santé primaires tenant compte des risques climatiques, y compris dans les situations d'urgence.				
	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois dont l'alimentation est conforme aux exigences minimales de diversité (dans 22 municipalités prioritaires) NR : à déterminer <sup>a</sup> NC : hausse de 5 points de pourcentage	Projet de l'Union européenne, enquête sur la santé maternelle et infantile INCAP					
	Pourcentage de femmes recevant des soins prénatals de la part d'un prestataire (professionnel ou non) à au moins quatre reprises pour des raisons liées à leur grossesse (dans 22 municipalités prioritaires) NR : à déterminer <sup>a</sup> NC : hausse de 8 points de pourcentage	Projet de l'Union européenne, enquête sur la santé maternelle et infantile INCAP					
<b>2. Éducation</b> D'ici à 2025, les enfants et les adolescents des groupes prioritaires disposeront d'un accès élargi à des	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui participent à un programme officiel d'éducation de la petite enfance NR : 12,6 (2020)	Système d'information du Ministère de l'éducation	2.1 Les enfants âgés de moins de 7 ans ont accès à des programmes d'éducation de la petite enfance intégrés. 2.2 Les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire ont accès à des environnements	Ministère de l'éducation, Partenariat mondial pour l'éducation	695	20 000	20 695

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
mécanismes d'apprentissage de qualité et équitables qui seront pertinents, adaptés aux différences culturelles, élaborés d'après une méthode participative, réactifs aux chocs et préparés aux situations d'urgence.	NC : 20 (2025)		scolaires favorables, résilients et sains qui sont propices à l'acquisition de compétences de lecture et d'écriture.  2.3 Les adolescents et les jeunes ont accès à des possibilités d'éducation secondaire, y compris à des programmes d'éducation à la vie courante et de formation professionnelle.  2.4 Les adolescents bénéficient de possibilités de participation ne les exposant à aucune forme de violence au sein de leur famille, de leur communauté et de leur établissement scolaire.				
	Taux de transition de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire de premier cycle  NR : 92,3 (2020) NC : 94 (2025)	Système d'information du Ministère de l'éducation					
	Nombre d'élèves scolarisés dans le cadre de programmes officiels et flexibles d'éducation secondaire de premier cycle  NR : 1 281 (2020) NC : 8 000 (2025)	Système d'information du Ministère de l'éducation					
	Nombre d'espaces sûrs et protecteurs soutenus par l'UNICEF qui permettent aux adolescents de procéder à un apprentissage fonctionnel  NR : 25 (2020) NC : 71 (2025)	Examen sectoriel					
<b>3. Protection de l'enfance</b> D'ici à 2025, les enfants et les adolescents auront accès à des services de protection améliorés,	Pourcentage d'adultes qui estiment appliquer des pratiques d'éducation des enfants raisonnables  NR : 61,4 (2020) NC : 75 (2025)		3.1 Les municipalités du Guatemala ont acquis des capacités de conception de systèmes municipaux pour la protection des enfants, des familles et des communautés en plus d'instaurer des	Ministère des affaires étrangères, Ministère de la santé publique et de l'action sociale,	695	12 000	12 695

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
réactifs aux chocs et préparés aux situations d'urgence.	Nombre de municipalités qui mettent en œuvre des protocoles locaux de protection des enfants contre la violence, la maltraitance et la négligence NR : 135 (2020) NC : 205 (2025)	Enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques	environnements municipaux protecteurs et sans violence envers les enfants.  3.2 Les services de protection de l'enfance améliorent leur capacité à prendre soin des enfants victimes de violence ainsi que de leur famille, conformément aux normes internationales.	Secrétariat de la présidence, Bureau du procureur général, Ministère de la justice, tribunaux, appareil judiciaire et Ministère de l'intérieur			
	Nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans placés en institution NR : 3 741 (2020) NC : 2 000 (2025)	Secrétariat à l'action sociale de la présidence de la République	3.3 Le système judiciaire du Guatemala a acquis les moyens et les compétences nécessaires pour fournir des services spécialisés aux enfants et aux adolescents, conformément aux normes internationales.				
	Nombre de filles et de garçons victimes de violence qui ont bénéficié de services relatifs à la justice ou à l'application de loi NR : 15 891 (2020) NC : 30 000 (2025)	Système judiciaire	3.4 Les autorités chargées de la protection des enfants en situation de migration ont acquis les capacités et les compétences nécessaires pour les aider, conformément aux normes internationales.				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage d'enfants en déplacement (retournés) qui reçoivent des services protecteurs (conformément aux normes en matière de droits de l'enfant) dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF</p> <p>NR : 15 (2020) NC : 60 (2025)</p>	Institut guatémaltèque des migrations, UNICEF					
<p><b>4. Secteur WASH et résilience au changement climatique</b> D'ici à 2025, les enfants et les adolescents du Guatemala amélioreront leur accès et leur recours à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et</p>	<p>Nombre d'enfants vivant dans des communautés encore certifiées exemptes de cas de contamination par des matières fécales (humaines) un an après leur certification initiale, du fait du soutien de l'UNICEF et de partenaires (dans 22 municipalités prioritaires)</p> <p>NR : 0 NC : 72 000</p>	Partenaire d'exécution de l'UNICEF (rapport trimestriel)	<p>4.1 Les nourrissons, les enfants et les adolescents bénéficient d'une augmentation de la demande de services WASH améliorés et résistants au changement climatique et ont plus largement accès à ces derniers, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>4.2 Le Gouvernement et les parties prenantes, y compris les entreprises, élaborent et</p>	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Secrétariat de planification et de programmation, Coordination nationale pour la prévention des catastrophes (CONRED)	695	5 800	6 495

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
d'hygiène sûrs et grandiront au sein de communautés plus résilientes, dans des conditions de vie plus sûres et plus durables.	Nombre de municipalités qui disposeront d'un bureau ou d'un service fonctionnel de gestion des services WASH d'ici à 2025, du fait du soutien de l'UNICEF et de partenaires (parmi 22 municipalités prioritaires) NR : 0 NC : 17	Classements municipaux effectués par la Commission présidentielle des affaires municipales et le Secrétariat de planification et de programmation	mettent en œuvre des politiques et des programmes tenant compte des risques et des besoins des enfants qui favorisent le développement durable en plus de renforcer la résilience ainsi que la participation des enfants et des communautés, y compris dans les situations d'urgence.				
	Nombre de municipalités qui mettent en œuvre un programme de lutte contre le changement climatique tenant compte des besoins des enfants et fondé sur la politique nationale en la matière, avec le soutien de l'UNICEF ou de partenaires NR : 0 NC : 10	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles  Système national d'information sur le changement climatique  Partenaire d'exécution de l'UNICEF					
	Existence d'un mécanisme permettant systématiquement aux enfants et aux adolescents de participer et de jouer un rôle d'agent du changement dans le cadre des politiques et des interventions relatives au changement climatique, à la réduction des risques de	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, CONRED					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	catastrophes et à l'environnement NR : Non NC : Oui						
<b>5. Politique et protection sociales</b> D'ici à 2025, les enfants, les adolescents et leur famille disposeront d'un accès élargi à des programmes de protection sociale et à des services sociaux équitables, financés de manière adéquate, réactifs aux chocs et préparés aux situations d'urgence.	Nombre d'enfants couverts par des programmes de protection sociale (protection sociale et pauvreté des enfants) NR : 265 000 (2020) NC : 450 000 (2025)	Système d'information du Ministère du développement social	5.1 Les programmes de protection sociale qui ont une incidence sur les enfants et les adolescents bénéficient d'une structure et d'une mise en œuvre renforcées en plus d'intégrer des systèmes d'information sur la gestion servant au suivi ainsi qu'un registre social des ménages servant à assurer l'inclusion des enfants et des adolescents.  5.2 Les collectivités locales des zones prioritaires ont renforcé leurs capacités en matière de gestion publique efficace, de production de données, de gestion des finances publiques municipales et de participation communautaire, de sorte que les investissements consacrés aux enfants et aux adolescents peuvent cibler en priorité l'amélioration de leurs conditions de vie.  5.3 Des outils d'évaluation des coûts et des analyses spécialisées de répartition des	Cabinet du développement social, Ministère du développement social, Ministère des finances  Secrétariat chargé de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, initiative Renforcer la nutrition	1 389	2 000	3 389
	Nombre de systèmes de gestion des données relatives à la protection sociale conçus (systèmes d'information sur la gestion, registres sociaux et des bénéficiaires, systèmes de suivi et d'évaluation) NR : 0 (2021) NC : 1 (2025)	Évaluation sectorielle					
	Nombre de collectivités locales bénéficiant de ressources budgétaires allouées aux questions prioritaires concernant les enfants (dans 22 municipalités prioritaires) NR : 0 (2021) NC : 22 (2025)	Système d'information du Ministère des finances publiques, Système administratif et financier municipal					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Investissements publics consacrés aux enfants et aux adolescents (en pourcentage du PIB) NR : 3,5 (2020) NC : 4,0 (2025)	Système d'information du Ministère des finances publiques	effets produisent des données probantes, ce qui permet aux partenaires de promouvoir, et aux acteurs sociaux à l'origine de la demande d'encourager l'augmentation des ressources budgétaires ainsi que du degré de priorité accordés aux programmes relatifs à l'enfance et à l'adolescence dans le cadre des finances publiques.				
<b>6. Efficacité du programme</b>					463	1 410	1 827
<b>Montant total des ressources</b>					<b>4 632</b>	<b>51 410</b>	<b>56 042</b>

<sup>a</sup> Le niveau de référence de ces indicateurs sera défini d'après une enquête ciblant un échantillon d'environ 5 000 ménages dans 22 municipalités prioritaires. Les travaux de terrain commenceront en mai 2021 et les résultats seront disponibles d'ici décembre 2021.